



Engagement du campeur – prêt à camper

Arrivée & départ

1. Prêt-à-camper : Arrivée 16h – Départ 11h
 - a. Vous devez quitter l'unité et le terrain pour 11h. Une pénalité de 50\$ par heure sera automatiquement chargée en cas de retard.
 - b. Pour une arrivée hâtive ou un départ prolongé (14h) vous devez demander avant le début ou la fin du séjour et si c'est disponible, dans ce cas un montant de 50\$ sera facturé.
 - c. Il est possible de rester sur le camping passé 11h, vous devez quand même libérer l'unité et le stationnement, rapporter la clé à la réception et acquitter votre frais de départ tardif du site de 15\$ et vous pourrez profiter des installations jusqu'à 17H.
2. Aucune arrivée après 21h.
3. Aucun remboursement pour une arrivée tardive ou un départ avant la fin du séjour.
4. Les visiteurs doivent payer leur droit d'accès à leur arrivée et quitter pour 22h. Tout fautif sera expulsé sur le champ sans possibilité de rester.
5. Des frais de 25\$ seront chargés si vous ne remettez pas les clés à votre départ, peu importe le motif; oubli ou perte de clés, etc.
6. Vous êtes responsable de déclarer toutes les personnes et animaux présents, sans quoi vous aurez des frais de 50\$/jour pour chaque personne ou animal supplémentaire.

Sécurité

1. Vitesse maximum 8km/h, tolérance zéro. La personne pris en défaut devra stationner son véhicule à l'accueil ou sera expulsé
 - a. Sur le site vous ne devez pas utiliser l'accélérateur afin de respecter la limite de vitesse. Simplement laisser avancer le véhicule.
2. La barrière d'entrée est fonctionnelle pendant les heures d'ouverture seulement. Aucune entrée hors des heures d'ouverture.
3. Les feux d'artifices et pétard sont strictement interdit. Expulsion immédiate sans préavis.
4. Aucun contenant en verre n'est permis sur le site.
5. L'accès aux aires de jeux est interdit pour les animaux et les vélos, svp surveiller vos enfants.
6. Les enfants de 16 ans et moins doivent retourner à leur terrain à la brunante.
7. Aucune circulation à vélo à la brunante.
8. Garder votre feu à une hauteur sécuritaire et sous surveillance.
9. Il est interdit d'utiliser des armes à feux ou à air comprimé sur le site.

Respect des lieux

1. Il est interdit d'apporter du bois qui provient de l'extérieur ou de brûler du bois amassé sur le site.
 - a. La beauté de notre site réside sur le charme de nos arbres et nous voulons les protéger de toute prolifération.
 - b. Sachez que tout le profit de la vente de bois est réinvesti dans la plantation d'arbres sur le site ou remis en don à la fondation arbres canada. Svp aider nous à protéger notre site et respecter notre engagement.
2. Interdit de couper des branches, de grimper aux arbres, d'accrocher quoi que ce soit aux arbres pour éviter les risques de les briser.
 - a. Toute personne qui abimera ou coupera un arbre, arbuste, plante, etc. sera facturé 200\$ par arbre.
3. Interdit de déplacer les ronds de feux, sous aucune considération. Le fautif sera facturé 100\$ pour réparer le dommage au terrain.
4. Tous les déchets et recyclage doit être jeté dans le conteneur à cet effet et non dans le rond à feu. Un campeur qui aurait omis ses vidanges/ mégot de cigarette ou des clous dans le rond à feux sera facturé 25\$.
5. Interdit de jeter des lingettes dans les toilettes.
6. Vous devez laisser le terrain à l'état où vous l'avez reçu. À votre arrivée, votre terrain est propre et comprend un rond à feu et une table. Vous êtes responsable de remettre la table sur le terrain et de ramasser vos déchets et objets personnels à la fin de votre séjour. En cas de défaut, vous serez facturé 25\$.
7. Toute personne avec un comportement/parole irrespectueux/violent envers le personnel ou la clientèle sera expulsée sans préavis ni remboursement.
8. Il est interdit de gaspiller l'eau sous toute forme



Engagement du campeur – prêt à camper

Bruit et dérangement

Le camping est axé sur le plein air, la famille et la tranquillité. Les personnes dérangeantes, dans l'excès d'alcool et qui désirent faire la fête toute la nuit ne sont pas au bon endroit. Si votre tranquillité est brimée pendant votre séjour, veuillez nous aviser immédiatement.

1. Tous les clients bruyants, ayant un comportement déplacé ou qui ne respectent pas un des règlements devront se conformer sur demande. Sinon, en plus de se faire expulser sans remboursement, une pénalité de 250\$ sera chargée à chaque avis.
2. Couvre-feu à 23h, **AUCUN** bruit n'est toléré et ne plus alimenter le feu.
 - a. A 23 h nous effectuons un rappel amical à tous les campeurs pour leur indiquer que c'est le couvre-feu. Nous demandons aux gens d'arrêter d'alimenter les feux et à partir de ce moment AUCUN bruit n'est toléré. (Donc on ne peut plus rester en groupe autour du feu, ça fait du bruit !)
 - b. Les gens qui ne font AUCUN bruit pourront profiter du restant de leur feu, sans rajouter de bois après 23H
 - c. Les gens qui font encore du bruit se feront avertir une première fois et devront malheureusement éteindre leur feu et mettre fin à leur soirée
 - d. Les gens qui ne collaboreront pas à cette demande se verront recevoir un avis final.
 - e. Si l'avis final n'est pas entendu, vous serez expulsé du camping sans remboursement et un montant de 250\$ sera chargé à chaque intervention subséquente jusqu'à ce que vous obtempériez.
 - f. Toute personne qui fera l'objet d'une plainte de bruit ou de dérangement le lendemain (bruit à l'insu de l'agent de sécurité) sera également expulsé sans remboursement et un montant de 250\$ sera prélevé sur votre carte.
3. Toute musique, éclairage ou bruit dérangeant qui dépassent votre terrain ne sont pas tolérés et ce en tout temps. Vous devez remédier à la situation sur demande.
4. Les jouets électriques pour enfants, les karts de golf et les génératrices sont interdits.
5. Moto, scooter, et vélo électrique sont autorisés seulement pour vous rendre à votre site.

Les animaux

Les chiens sont autorisés dans certains prêt à camper, assurez-vous de choisir une unité qui vous convient. C'est un privilège de pouvoir apporter votre animal de compagnie, agissez de façon responsable pour le préserver.

1. Les chiens* sont admis dans certains prêt à camper moyennant des frais de 25\$/nuit par animal, maximum 2.
2. Les animaux sont interdits sur les lits et les canapés. Il est de votre responsabilité de mettre en place des moyens (ex :cage) pour l'éviter. Advenant que nous retrouvions des poils ou des traces d'animaux sur les lits ou canapés, une pénalité de 250\$ pour les frais de nettoyage vous sera automatiquement chargée.
3. Vous êtes responsable des bris que votre animal pourrait occasionner à l'unité, son mobilier ou l'équipement.
4. Les chiens* ne doivent pas être dérangeant, être tenus en laisse en tout temps et leurs excréments ramassés.
5. Ils ne doivent pas être laisser seul dans l'unité ou sur votre site. En cas d'infraction, ils seront expulsés.

L'état des lieux et inclusions

1. Il est de la responsabilité du locataire d'aviser la réception de tout bris ou manque à la liste d'inclusion fourni à votre arrivée. Dans le cas contraire, nous considérons que les bris ou objets manquants à votre départ sont votre responsabilité.
2. Vous devez aviser le locateur de tout bris, défectuosité à l'équipement ou au meuble à votre arrivée. Tout utilisation abusive ou non attribuable à l'usure normal de l'immeuble ou ses biens provoquant des tâches, bris ou défectuosité seront réparer ou remplacés au frais du locataire. (ex. Fermer le parasol, auvent, porte et fenêtres en cas de forts vents)
3. Il est de votre responsabilité de faire votre vaisselle et de laisser l'unité propre à votre départ. Dans le cas contraire, des frais de 50\$ seront chargés
4. Vous êtes responsable de tout dommage bris ou perte causé sur les lieux pendant la période de location, qu'il soit causé par vous ou toute autre personne à qui vous auriez laissé accès. Des frais de 250\$ seront chargés en cas de bris et seront ajustés à la hausse selon la nature du bris.
5. Les unités sont non-fumeur, un frais minimum de 250\$ sera facturé et ajusté à la hausse selon la nature du nettoyage requis pour toute trace de fumée (tabac ou marijuana) à l'intérieur des unités.



Engagement du campeur – prêt à camper

Vous êtes responsable des agissements des gens qui vous accompagnent, tous les bris ou nettoyage excessif seront chargés fonction des coûts.

Par la présente, j'accepte que les montants ici haut soit prélevés sur ma carte de crédit en cas de défaut. Initiales : _____

Le non-respect d'un règlement est passible d'une expulsion sans remboursement Initiales : _____

Une pré-autorisation de 250\$ sera pris sur votre carte de crédit au moment de votre arrivée. Ce montant sera remis ou ajusté au coût réel à la suite de l'inspection après la location, s'il n'y a aucun bris et que vous avez respecté tous les engagements de la présente.

Toutes les interventions de l'agent de sécurité sont enregistrées et tenues dans un registre, pour la sécurité de tous

J'ai lu et accepte les règles et conditions

Signature

terrain

date

* Races non admises: pitbull, cane corso, bull- terrier américain, staffordshire, doberman, rottweiler, berger allemand, husky (ou croisé avec une de ces races) et tout autre animal bruyant ou pouvant intimider ou démontrer de l'agressivité.

** Le camping n'est pas responsable des dommages occasionnés à vos équipements personnels ou vol d'effets personnels lors de votre séjour.